

CONTRÔLER C'EST FAIRE APPLIQUER LE BON DROIT

QUI PEUT ÊTRE CONTRÔLÉ ?



Les employeurs



Les exploitants agricoles



Les particuliers
(salariés et retraités)



Les professionnels de santé

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE CONTRÔLÉ ?



Les déclarations de salaires



Les déclarations de revenus professionnels



La situation familiale



Les prescriptions médicales

Les déclarations d'embauche



Le travail illégal



Les activités professionnelles



Les arrêts maladie



La présence sur le territoire français



QUI PEUT CONTRÔLER ?



La MSA



La MSA et
un partenaire



Un partenaire
seul

QUELS PARTENAIRES PEUVENT RÉALISER DES CONTRÔLES ? avec ou sans la MSA

- La CAF
- La CPAM
- La gendarmerie
- Les impôts
- Une autre MSA
- La Direccte ...

POURQUOI CONTRÔLER ?



Pour lutter contre la fraude



Pour préserver notre système
de sécurité sociale

Pour régulariser des situations parfois au profit des adhérents et des employeurs



Pour lutter contre le travail illégal et protéger les salariés



LES CONTRÔLES EXPLOITANTS ET/OU EMPLOYEURS EN ALSACE

464

contrôles en
2019

360 par la
MSA

104 par la
MSA et un
partenaire

333 contrôles liés aux cotisations des exploitants

9% ont donné lieu à un redressement

131 contrôles liés aux cotisations des employeurs

12% ont donné lieu à un redressement

133 457€

ont été reversés aux
exploitants qui avaient trop
versés grâce au contrôle
suite au réajustement de
leurs dossiers en 2019

LES PRINCIPAUX MOTIFS DE REDRESSEMENT

EN FAVEUR DE LA MSA

- Une erreur dans le calcul de l'exonération Fillon
- L'absence de déclaration de salaire
- Une erreur dans la déclaration de revenus professionnels
- Une erreur dans la déclaration de salaires
-
-

EN FAVEUR DE L'EMPLOYEUR

- Une erreur dans la déclaration des revenus professionnels
- Une erreur dans le calcul de l'exonération Fillon
- La récupération du revenu professionnel suite à une taxation provisoire
-
-

CONTACTER LA MSA

Service cotisations exploitants : 03 89 20 78 86
Service cotisations employeurs : 03 89 20 79 37

Pour toute autre question, rendez-vous dans votre espace privé, rubrique « **Mes Messages, Mes Réponses** » sur le site alsace.msa.fr



L'essentiel & plus encore